



MICROFICHE N°

06913

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

U.N.E.S.C.O.
DIVISION DES SCIENCES ECOLOGIQUES



PROGRAMME SUR
L'HOMME
ET LA BIOSPHERE

SESSION DE FORMATION

«SUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DES
AIRES PROTEGEES»



BIZERTE (TUNISIE) 6-11 Juin 1988

RAPPORT FINAL

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

U. N. E. S. C. O
DIVISION DES SCIENCES
ÉCOLOGIQUES

PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA
BIOSPHERE

ENBZ 6912 / 6917

**SESSION DE FORMATION SUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DES AIRES
PROTEGEES**

BIZERTE - TUNISIE - (6-11 JUIN 1988

RAPPORT FINAL

❖ TABLE DES MATIÈRES ❖

1. INTRODUCTION
2. COMMUNICATIONS

(A). TUNISIE

- CNDA 6912 - "Note sur la Protection de l'Environnement"
par Mme. NEDIA BACCAR
- CNDA 6913 - "Aperçu général sur les conditions bioclimatiques en Tunisie"
par Mme. JALILA BENZARTI
- CNDA 6914 - "Principaux écosystèmes terrestres de la Tunisie"
par Mr. MEKKI BOUKHRIS
- CNDA 6915 - "Conservation de la faune et de la flore en Tunisie"
par Mr. B.H. KACEM SLAKEDDINE, présenté par
Mr. MUSTAPHA GUERBAYA
- CNDA 6916 - "Zone humide - Le Parc National de l'Ichkeul-Tunisie"
Etude de cas par Mr. M'MAMED BARAKET.

(B). UNESCO

- "Les Cévennes : une nature et des hommes"
par Mr. GERARD COLLIN
- "Un Parc National Saharien : le Tassili Najor"
Etude de cas par Mr. BERNARD BOUSQUET

(C). ALGERIE

- "Le Parc National de Djurdjura"
Etude de cas par Mr. BELKACEM GACI
- "Présentation du Parc National de Belezma"
Etude de cas par Mr. AISSA LAABED

(D). MAROC

- "Environnement et conservation de la nature au Maroc"
par Mr. M. LANCEN EL KABIRI
- CNDA 6917 - "Flore de l'Afrique du Nord"
Par Mr. MOHAMED REJDALI

3. RECOMMANDATIONS
4. ANNEXES

- Liste des participants à la Session de Formation

CNDA 6913

**APERÇU GÉNÉRAL SUR LES CONDITIONS
BIOClimATIQUES DE LA TUNISIE**

Par M^{me}. BEGARTI (TUNISIE)

APERÇU GÉNÉRAL SUR LES CONDITIONS

BIOCLIMATIQUES DE LA TUNISIE

. INTRODUCTION

(l'action tyrannique du climat sur le milieu)

. LES PLUIES

("En Tunisie, toutes les années sont exceptionnelles".)

. LES TEMPÉRATURES

(Amplitudes extrêmes marquées (- 9°C à 53°C))

. BILAN HYDRIQUE

. CLASSIFICATION DES RÉGIONS NATURELLES PAR RAPPORT AUX BIOCLIMATS MEDITERRANÉENS.

INTRODUCTION

Le climat de l'Afrique du Nord en général, et de la Tunisie en particulier, joue un rôle fondamental dans la constitution du milieu naturel à travers les particularités de ses composantes :

- . La pluviométrie, dont la variabilité est telle qu'elle a fait dire qu'"en Tunisie, toutes les années sont exceptionnelles".
- . Les températures, dont l'amplitude extrême annuelle est très marquée.
- . La discordance entre la saison chaude et sèche, la saison froide et humide et la période active de la végétation, accentuant l'action tyrannique du climat sur le milieu.

Le relief joue aussi un rôle déterminant sur le climat tunisien ; l'orientation NE-SW des ensembles orographiques de la partie du territoire située au Nord de la dorsale tunisienne limite la pénétration des masses d'air pluvieuses les plus fréquentes, celles de NW, tandis que l'existence de vastes plaines littorales à l'Est du pays y facilite la pénétration des masses d'air pluvieuses moins régulières du NE et agit sur les extrêmes thermiques, moins marqués sur la frange côtière.

1. LES PLUIES

1.1. Répartition des pluies

De 1.500 mm à Ain Drahem à moins de 100 mm dans le Sud du pays, le passage se fait en 2 temps :

- Au Nord de la dorsale, dans les monts Kroumirie et les Mogods, le gradient pluviométrique est très marqué : il est approximativement de 100 mm tous les 10 kms.
- Au Sud de la dorsale, le gradient est moins marqué, principalement sur la partie orientale du centre et du sud.

1.2. Régime des pluies

Il comporte un maximum hivernal avec, en se déplaçant vers le sud, un second maximum de septembre - octobre très irrégulier mais pouvant atteindre des valeurs très élevées.

La répartition des pluies au cours de la période pluvieuse est très irrégulière.

1.3. La variabilité interannuelle

Elle est exprimée relativement à la pluviométrie moyenne de chaque région.

Les situations pluviométriques extrêmes se réalisent plus fréquemment au centre et au sud qu'au nord du pays où les années très sèches sont rares.

Il y a approximativement pour le centre de la Tunisie sur une période de 7 ans, 2 années très humides et 1 année très sèche, et pour le sud, sur la même période, 1 année très humide et 1 année très sèche.

2. LES TEMPERATURES

Les températures moyennes annuelles varient peu : 18°C à 19°C sur la frange côtière, 15°C dans la partie la plus occidentale. Elles traduisent l'effet adoucissant de la mer sur la frange littorale, mais camouflent la continentalité qui s'exprime à travers des valeurs minimales pouvant atteindre, en janvier, - 6°C à - 9°C.

3. L'EVAPOTRANSPIRATION POTENTIELLE (ETP)

Elle traduit les besoins en eau d'un couvert végétal homogène et actif durant toute l'année.

Les valeurs de l'ETP varient très peu du Nord au Sud, et l'écart entre une station littorale et une station continentale ne dépasse guère 200 mm/an.

Les valeurs les plus élevées de l'ETP se situent entre avril et septembre (75% du total annuel en 6 mois) et coïncident avec la saison sèche.

4. LE BILAN HYDRIQUE

Il accuse un déficit important à l'échelle annuelle sur la majeure partie de la Tunisie. Un suivi de la réserve en eau utilisable par le couvert végétal sur 1 mètre de profondeur dans la région de Mateur, réa-

lisé au cours d'une année pluvieuse avec une bonne distribution des pluies de septembre à mai, a fait ressortir que la sécheresse édaphique commençait là en mai et s'y poursuivait jusqu'à la nouvelle saison.

5. LES ETAGES BIOCLIMATIQUES

Leur détermination permet de quantifier les caractères du climat dans toutes ses variantes. Ils correspondent à la délimitation d'étages végétaux qui représentent eux-mêmes la résultante synthétique de données diverses. La classification la plus connue est celle d'Emberger : Elle est établie à partir d'un quotient pluviothermique où l'écart entre la température maximum moyenne et la température minimum moyenne (M-m) correspond non seulement au régime thermique, mais aussi à l'intensité de l'évaporation qui varie dans le même sens que l'amplitude thermique annuelle extrême. Ce quotient permet de distinguer, du Nord au Sud, les étages humide, sub-humide, semi-aride, aride et saharien, avec des sous-étages nuancant davantage l'effet de la plus ou moins grande rigueur des hivers sur le couvert végétal et tenant compte des unités morphoclimatiques et pédologiques.

FIN

9

VUES